Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 038-213805112-20251209-2025_78-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

DELIBERATION n°2025_78

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	6

Séance du 9 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 4 décembre 2025 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AZZI Dounia ; BACHELOT Xavier ; BLAIN Anne-Marie ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; FAVREAU Shayma ; FELTZ Corinne ; GAUCHON Sandrine ; GEORGES Stéphane ; GONNET André ; GUEX Alice ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

Absents excusés : BILLARD Cécile (pouvoir à MERZARIO Bruno) ; BLANC-GONNET Johanne (pouvoir à RAFFIN Adrian) ; BUISSIERE-GIRAUDET Alexandre (pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; LAGUIONIE Brice (pouvoir à VUILLERMOZ-GENON Annie) ; LARGE Sylvie (pouvoir à RIGOUT Pierre-Antoine) ; MOURETTE Jean-Louis (pouvoir à André GONNET).

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n° : 2025_78 : Budget principal : ouverture de crédits d'investissement 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Adrian Raffin, maire de la commune du Touvet expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 038-213805112-20251209-2025_78-DE

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le tableau ci-dessous précise le montant et l'affectation de ces crédits en dépenses d'investissement par chapitre.

Chapitre	BP 2025	Ouverture par anticipation proposée pour 2026
20 Immobilisations incorporelles	41 750,00 €	10 437.50 €
204 Subventions d'équipement versées	200 000.00 €	50 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	187 763.98 €	46 941.00 €
23 Immobilisations en cours	589 527.00 €	147 381.75 €

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2026.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir statuer

Monsieur le Maire vous propose d'adopter la délibération suivante

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Adrian Raffin, Maire de Le Touvet :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'année 2026 dans la limite précisée par chapitre dans le tableau joint

Chapitre	BP 2025	Ouverture par anticipation proposée pour 2026
20 Immobilisations incorporelles	41 750,00 €	10 437.50 €
204 Subventions d'équipement versées	200 000.00 €	50 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	187 763.98 €	46 941.00 €
23 Immobilisations en cours	589 527.00 €	147 381.75 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 038-213805112-20251209-2025_78-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 11 décembre 2025

MAIRIE DE LE TOUVET
38660

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 038-213805112-20251209-2025_78-DE